Demande de document de voyage pour enfant

pour les apatrides et les personnes protégées au Canada (de moins de 16 ans)

Avertissement: Toute déclaration fausse ou trompeuse concernant la présente demande et tout document à l'appui, y compris la dissimulation de tout fait important, peut être un motif de refus de délivrance d'un document de voyage canadien, de révocation d'un document de voyage canadien valide ou de refus de services de document de voyage canadien et faire l'objet de poursuites criminelles. Votre demande ne sera pas traitée si vous omettez de remplir toutes les sections obligatoires de ce formulaire et/ou refusez de consentir à l'échange ou à la communication de tout rensement personnel nécessaire à la prestation de services de document de voyage.

Taper ou écrire en LETTRES MAJUSCULES à l'encre noire ou bleu foncé.

(1)	Renseig	nements pers	sonnels sur l	'enfant (voir	Directives,	section	G)		
Nom de famille									
Prénom(s)									
Nom de famille à la	naissance			Nom de famille	e antérieur				
Date de naissance Année Mois	Jour Lieu de	e naissance		Pays			Province	e/Territoire (s'il v a lieu)
Sexe Féminin Masculin		ır des yeux	Couleur actuel	le des cheveux	Taille (cm/po)	1	Poids (kg		<u>. , , , , , , , , , , , , , , ,</u>
Adresse actuelle du	lieu de résid	ence							
Numéro Rue			Appartement Ville			Province	/Territoire	Code pos	stal
Adresse postale (si	différente de	l'adresse actuelle	du lieu de réside	ence)					
Numéro Rue			Appartement Ville			Province	/Territoire	Code pos	stal
Les enfants âgés de cette fin. Remarque : Nul autr cette fin, sans exception	e que l'enfant	ŭ			Signer à	à l'intérieur d	u cadre		
Fait le		Signé à							
Année M	ois Jour	Ville	Province/Terri	toire S	ignature de l'enfa	ant (voir Dire	ctives, secti	on G)	
(2)	Ren	seignements	sur le requé	rant (voir Dir	ectives, sec	ction I)			
L'enfant fait-il actue partielle ou totale p Existe-t-il une enter judiciaires concerna Lien entre le requéra	ar les service: nte de sépara ant la garde d	s provinciaux ou te tion, une ordonnan e l'enfant, ses dépl	rritoriaux d'aide à ce d'un tribunal o acements ou ses	la famille au Car u des procédures droits de visite?	nada?	Non Oui		oui, inclu docume	nts
Lion onlio to roquota	ni (paroni od	tatour rogary ot rad		ı. roğul			nnée	Mois	Jour
<u> </u>	ν.	nt ou tuteur léga	1)	N	Autre pare		ır légal		
Nom de famille à vot	re naissance			Nom de famille	à votre naissan	ce			
Prénom(s)				Prénom(s)					
Date de naissance Année Mois	Jour Pay	s de naissance		Date de naissar	nce Mois Jour	Pays de nais	ssance		
Adresse (numéro, rue, a	opartement, ville,	province/territoire, code p	oostal)	Adresse (numéro,	rue, appartement, vi	rille, province/ter	ritoire, code po	stal)	
Téléphone (jour)		Téléphone (autre)		Téléphone (jour)		Télépho	ne (autre)		
Téléphone cellulaire (f	acultatif)			Téléphone cellul	aire (facultatif)				
Déclaration — Je déclare renseignements fournis dar compris l'Avertissement section N). Je consens à ce Citoyenneté Canada, ainsi du gouvernement du Canadivulguent mes renseignem directives de l'énoncé d'Avi	is la présente der gurant au haut de que le Programr que d'autres instit da à l'étranger et de tents personnels e s de confidentialit	mande sont véridiques. J cette page et l'Avis de c ne de passeport d'Immig tutions du gouvernement des tierces parties recuei et ceux de l'enfant, comn é.	e déclare avoir lu et onfidentialité (voir la ration, Réfugiès et fédéral, des bureaux illent, utilisent et ne indiqué dans les	renseignements four compris l'Avertisser section N). Je conse Citoyenneté Canada du gouvernement du divulguent mes rens directives de l'énonc	ens à cé que le Progr ,, ainsi que d'autres i u Canada à l'étrangel eignements personn é d'Avis de confident	e demande sont it de cette page ramme de passe institutions du gr r et des tierces lels et ceux de l' tialité.	véridiques. Je et l'Avis de cor port d'Immigra ouvernement fe parties recueille enfant, comme	déclare av ifidentialité ition, Réfuç édéral, des ent, utilisen indiqué da	oir lu et (voir la jiés et bureaux It et ans les
Signature du requérant (s	signez aussi la sectio	on 4) Fait le	Signé à	Signature de l'autr	e parent ou tuteur	légal	Fait le	Sigr	né à



Preuve du statut d'immigrant au Canada (voir Directives, section J)					
Pour établir le statut d'immigrant au Canada de l'enfant, joignez un (1) des documents valides suivants (l'original seulement) :					
Carte de résident permanent Permis de séjour temporaire Vérification du statut					
Avis de décision délivré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada					
Numéro IUC Date de délivrance Année Mois Jour Année Mois Jour Année Mois Jour					

(4)			I	Déclaration	du requ	ıérant	t		
Nom de famille du requérant			Prénom(s) du requérant						
Lien avec l'enfa	ant	Nom de far	mille de	e l'enfant			Pré	nom(s) de l'enfant	
Déclaration — Je compri Programme de passeport déclarations ou information la section N). Je consens l'étranger et des tierces p	ends que si un document de t d'Immigration, Réfugiés et (ons contenues dans la prése à ce que le Programme de arties recueillent, utilisent et	le voyage canadien e Citoyenneté Canada ente demande et rela passeport d'Immigra divulguent mes rens	est délivré à a. Je déclar atives à tou ation, Réfuç seignemen	n l'enfant et qu'il obtient p re solennellement que les it document à l'appui son giés et Citoyenneté Cana its personnels et ceux de	ar la suite un pa s photos ci-jointe t véridiques. Je da, ainsi que d'a l'enfant comme	sseport dél es ne sont p déclare avo autres instit indiqué da	livré par s pas retouc pir lu et co tutions du uns les dire	son pays de nationalité, je dois re chées et qu'elles représentent vé ompris l' Avertissement figurant gouvernement fédéral, des bure ectives de l'énoncé d'Avis de co	etourner le document de voyage canadien à éritablement l'enfant, et que toutes les à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir eaux du gouvernement du Canada à infidentialité.
Signature du r	equérant			Fait le	Mois Jou	r		Signé à	
							,	Ville	Province/Territoire
5				répondant doit connaître le					
Nom de famille					Prénom	(s)			
Profession					Nom de	l'entre	prise (ou de l'organisation	
Téléphone (jou	r)		Télépl	hone (autre)			Télép	phone cellulaire ou a	adresse courriel (facultatif)
Adresse au trav	vail	L							
Numéro Rue				Ville				Province/Territoire/État	Code postal
Nom au compl	l et du requérant (parent ou tu	teur lé	gal)	Nom au	comp	let de	e l'enfant	
Je connais le requérant (parent ou	des photos pour certifier que l'image représente véritablement l'enfant. Je déclare avoir lu et compris l'Avertissement figurant à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir la sectior consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement fedéral, des bureau						is de confidentialité (voir la section N). Je édéral, des bureaux du gouvernement du		
tüteur légal) depuis	Signature du ré	pondant			Fait le			Signé à	
Nombre de mois					Année	Mois	Jour	Ville	Province/Territoire/État,

(6) Doo	cument de voyag	je canadien	antérieu	r (voi	r Dire	ctives, secti	ion L)	
Un titre de voyage canadi	Un titre de voyage canadien pour réfugiés ou un certificat d'identité canadien a-t-il été délivré à l'enfant et est-il encore valide?							
○Non Oui (précis	sez) Numéro		Date de déliv Année	rance Mois	Jour			
Si oui, joignez-le à votre	demande							
Remarque : Si un docum		an valida a átá	nerdu volé	ando	mmaná	ou est inacces	sihla ramnliss	ما جمع
formulaire PPTC 203, Déc								
téléchargeable à Canada.								
Des frais administratifs se	Front exiges pour remp	nacer un docun	nent de voy	age ca	ınadien	valide perdu ot	ı voie (voir ia	section C).
(7) c	Citoyenneté et do	cument de	voyage (oir E	Directi	ives, section	M)	
Remarque : Si vous manque	ez d'espace, utilisez la	section 8, Rens	eignements	supplé	mentaii	res, ou joignez u	ne autre feuille	e signée et datée.
Quelle est la citoyenneté d'or	rigine de l'enfant?							
L'enfant a-t-il obtenu une aut	tre citoyenneté?) Non 🔘 C	Dui 🛊	Indic	uez le p	pays		
literate of a constitution								
L'enfant possède-t-il un docu	, 9		•		. ,	•		
O Non O Our	Joignez le document	(ronginal seuler	nent). Sii n	est plus	s en vou	re possession, ex	xpiiquez pourq	uoi.
L'enfant a-t-il visité un autre	pays depuis son entrée	au Canada?						
Non								
Oui (précisez)	Date de sortie	Date de ret	our Mois Jou	Pay	S		Raison	
		D ()						
	Date de sortie	Date de ret Année	our Mois Jou	r Pay	S		Raison	
Avez veve denvia la data di	lantrás ou Conada do II	anfant nréasaté		طم طم ہ		t a da daa	nt de vevees	an ur llamfant
Avez-vous, depuis la date d'o (ou de renouvellement) aupr	entree au Canada de l' ès de son pays d'origin	entant, presente e ou de citoyent	rune deman neté?	ae ae p	oassepo	ort ou de docume	ent de voyage	oour rentant
○ Non → Donnez une	explication détaillée de	s raisons pour le	esquelles vo	us n'a\	ez pas	fait de demande	•	
Oui Si votre dem	nande a été refusée, joi	nez la lettre de	refus Sivo	is ne n	OUVEZ 1	nas nrésenter cet	te lettre expli	THE 7
	vous n'avez pas reçu d	le réponse, écriv	ez toutes le	s déma	arches c	que vous avez fai	ites pour l'obte	nir.
Signature du requérant						F	ait le Année	ı Mois ı Jour

8	Renseignen	nents supplémentaires	
		à contacter en cas d'urgen	
Nous vous recomma renseignements sero	ndons d'indiquer le nom d'une p ont utiles si l'enfant est victime d	personne qui ne voyage habituellem l'un accident ou s'il tombe malade p	ent pas avec l'enfant. Ces endant ses déplacements.
Nom de famille		Prénom(s)	
Lien avec l'enfant	Téléphone (jour)	Téléphone (autre)	Téléphone cellulaire
Adresse actuelle du lieu de	 résidence		
Numéro Rue	Appartement	Ville	Province/Territoire/État Code postal
Signature du requérant			Fait le
Oignature un requerant			Année Mois Jo

Demande de document de voyage pour **enfant** pour les apatrides et les personnes protégées au Canada (de moins de 16 ans) Directives

/		`
1	Λ	1
1	\neg	J

Admissibilité au document de voyage canadien

Avis important : Nous vous recommandons de ne pas finaliser vos plans de voyage avant que vous soyez en possession du document de voyage demandé.

Le document de voyage canadien correspond à l'identité du requérant qui est établie par une preuve du statut d'immigrant au Canada délivrée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et des documents d'identité supplémentaires.

- Titre de voyage : délivré aux personnes au Canada ayant le statut de personne protégée, incluant les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger.
- Certificat d'identité : délivré aux résidents permanents du Canada qui ne sont pas encore citoyens canadiens, qui sont apatrides ou incapables de se procurer un passeport national.

Mises en garde :

- Certains pays n'acceptent pas le certificat d'identité comme document de voyage valide. Il est important de vérifier cette information auprès du consulat ou de l'ambassade du pays que l'enfant prévoit visiter avant de demander un certificat d'identité.
- Les titres de voyage canadiens pour réfugiés et les certificats d'identité canadiens ne sont pas valides pour les voyages vers le pays de citoyenneté du requérant.
- Pour les apatrides et les personnes protégées au Canada de plus de 16 ans, utilisez le formulaire PPTC 191, Demande de document de voyage pour adulte.
- L'admissibilité à recevoir un de ces documents ne peut être déterminée qu'après avoir reçu et étudié toute l'information nécessaire. Ces documents ne sont délivrés qu'à Gatineau (Québec).
- Si l'on délivre un document de voyage canadien à l'enfant et que celui-ci obtient par la suite un passeport de son pays de citoyenneté, vous devez retourner le document de voyage canadien au nom de l'enfant au Programme de passeport.

devez retourner le document de voyage canadien du nom de remaint du riogramme de passéport.						
(B) Aide-mémoire						
 Les quatre (4) pages du formulaire de demande remplies et signées au cours des douze (12) derniers mois et authentifiées par le répondant Deux (2) photos de passeport identiques, non retouchées, de l'enfant prises au cours des six (6) derniers mois, dont une (1) authentifiée par le répondant Une preuve valide et admissible du statut d'immigrant au Canada de l'enfant (l'original seulement); le document vous sera retourné Tout titre de voyage canadien pour réfugiés ou certificat d'identité canadien non-expiré délivré à l'enfant Tout document de voyage étranger ou passeport national valide délivré à l'enfant ou dans lequel son nom figure 	 ☐ Une preuve de filiation acceptable ☐ Tous les documents (y compris le jugement de divorce) concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant ☐ Les droits Remarque: Tout document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais et présenté dans le cadre du processus de demande d'un document de voyage doit être traduit par un traducteur agréé. Des documents ou renseignements supplémentaires pourraient être exigés en complément de cette demande. 					
C Droits à acquitter						
Titre de voyage – 57 \$ CAN Certificat d'identité – 141 \$ CAN						

Tous les requérants doivent payer 57 \$ CAN lorsqu'ils présentent leur demande pour un enfant. Si le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada détermine que l'enfant n'est pas admissible à un titre de voyage, mais qu'il pourrait être admissible à un certificat d'identité, nous vous demanderons de verser le solde de 84 \$ CAN avant de traiter la demande de l'enfant. Des frais administratifs supplémentaires non remboursables de 45 \$ CAN seront facturés pour remplacer un document de voyage canadien perdu ou volé qui n'est pas encore expiré.

Modes de paiement (en devises canadiennes seulement):

- Carte de débit (Interac), Visa Débit, Visa Débit virtuelle ou autre carte prépayée (Visa, MasterCard, American Express) acceptée seulement pour les demandes présentées en personne par le titulaire de la carte. Les cartes de débit prépayées ne sont pas acceptées;
- Carte de crédit et carte prépayée (imprimée en relief seulement). Si vous présentez une demande par la poste, voir la section D:
- Chèque certifié ou mandat (postal ou bancaire) au montant exact, libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.

Important

- Toute personne qui demande des services de document de voyage canadien doit payer le montant exact des droits applicables.
- Les requérants qui annulent leur demande ou qui se voient refuser un titre de voyage ou un certificat d'identité ne sont pas admissibles à un remboursement des droits de service.
- Le Programme de passeport n'accepte pas les chèques personnels ni les paiements en argent comptant.
- Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés, en sus des intérêts applicables.
- · Les droits peuvent changer.

(D) Renseignements sur la carte de crédit							
Si vous présentez une demande en personne, ne remplissez pas cette se de crédit, remplissez cette section et joignez-la à votre demande.		us payez par carte					
Type de carte : Visa MasterCard American Exp	press						
Nom indiqué sur la carte	Numéro de la carte	Date d'expiration Mois Année					
Nom de l'enfant	Réservé à l'administration						
Autorisation — J'autorise le Programme de passeport à débiter ma carte de crédit de \$ CAN .	re du titulaire de la carte Fait le Année	e Mois Jour					





Par la poste

Section Certificat d'identité Programme de passeport Gatineau (Québec) K1A 1L2

Où présenter la demande

Par service de messagerie ou en personne

Section Certificat d'identité Programme de passeport

Place du Centre, niveau commercial 2

200, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B7

Ne l'envoyez pas par la poste ou **ne présentez pas** votre demande en personne à un autre point de service du Programme de passeport. Les documents originaux que vous devez joindre à la demande de l'enfant sont importants. Nous vous recommandons d'utiliser un service postal ou de messagerie qui vous permet d'assurer le repérage de votre envoi.

(F)

Coordonnées

- On peut obtenir des renseignements généraux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des agents sont disponibles du lundi ou vendredi entre 7 h 30 et 20 h 00 (heure de l'Est) au Canada.
- Le livret d'instruction sur la demande de passeport en braille est offert sur demande seulement. Pour obtenir plus de renseignements ou pour commander ce format, communiquez avec le Programme de passeport.







Renseignements sur les documents de voyage, les droits, et les délais de traitement

Canada.ca/passeport

Numéro sans frais: 1-800-567-6868

ATS (pour personnes sourdes ou malentendantes)

Numéro sans frais: 1-866-255-7655

Renseignements sur le statut d'immigrant et le retour au Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)

cic.gc.ca

Numéro sans frais: 1-888-242-2100

ATS (pour personnes sourdes ou malentendantes)

Numéro sans frais: 1-888-576-8502, de 8 h 00 à 16 h 00 (heure de l'Est)

Conseils, avertissements aux voyageurs et exigences de voyage

voyage.gc.ca

(G)

Renseignements personnels sur l'enfant

Nom et prénom(s) devant figurer dans le document de voyage

Inscrivez le nom de l'enfant devant figurer dans le document de voyage. Ce nom est, en règle générale, le même que le nom de famille et le(s) prénom(s) qui figurent dans la preuve de statut d'immigrant de l'enfant. Si vous demandez un document de voyage sous un nom qui est différent du nom qui figure sur le document de statut d'immigrant de l'enfant, **un (1)** des documents suivants sera nécessaire pour confirmer le changement de nom de l'enfant :

- le document établissant le changement de nom légal;
- · le jugement d'adoption; ou
- une preuve que les documents d'entrée d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont été corrigés, p. ex. le formulaire IMM 1436 approuvé, Demande de modification de la Fiche relative au droit d'établissement, de la Confirmation de résidence permanente ou de documents de résident temporaire valides.

Nom de famille à la naissance et nom de famille antérieur

À inscrire lorsque ces noms sont différents du nom de famille devant figurer dans le document de voyage (à titre d'information pour le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada seulement; ces noms ne figureront pas dans le document de voyage).

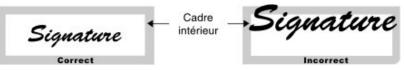
Date de naissance

La date de naissance sera inscrite dans le document de voyage telle qu'elle paraît dans la preuve du statut d'immigrant de l'enfant à moins que les dossiers d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aient été corrigés après son admission au Canada. Dans ce cas, faites-nous parvenir l'original approuvé du formulaire IMM 1436, Demande de modification de la Fiche relative au droit d'établissement, de la Confirmation de résidence permanente ou de documents de résident temporaire valides. Si la preuve du statut d'immigrant de l'enfant ne fait pas état d'une date de naissance complète, l'année, le mois et le jour précis de la naissance de l'enfant seront indiqués tels qu'ils figurent dans les documents d'identité de l'enfant présentés à l'appui.

Fournissez l'original ou un exemplaire signé et daté par le répondant de tout document d'identité faisant état de cette date de naissance.

Signature

Les enfants de 11 ans ou plus **doivent** apposer leur signature habituelle.



Remarque: Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin à la section 1, sans exception.



Qui peut présenter une demande de document de voyage au nom d'un enfant?

- · Un des parents
- · Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce
- Le tuteur léga



Renseignements sur le requérant et preuve de filiation

Les deux parents sont invités à participer à la demande de services de document de voyage pour leur enfant et à signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent. Si vous ne savez pas où se trouve l'autre parent, communiquez avec le Programme de passeport. Si le requérant est le tuteur légal de l'enfant, l'autre tuteur légal, le cas échéant, doit lui aussi participer à la demande de services de document de voyage au nom de l'enfant. Une preuve de tutelle légale est exigée.

Lien de filiation

Vous devez fournir un des documents de filiation acceptables ci-dessous démontrant le lien entre l'enfant et le parent ou les parents :

- un certificat de naissance détaillé du pays où l'enfant est né, sur leguel figure le nom du parent ou des parents; ou
- une ordonnance d'adoption indiquant le nom du parent ou des parents adoptif(s).

Exception : Une demande présentée au nom d'un enfant sera acceptée sans preuve de filiation uniquement si :

- un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien a déjà été délivré à l'enfant auparavant, et
- le ou les parents, le ou les tuteurs légaux qui ont participé à la dernière demande sont les mêmes que ceux qui participent à la présente demande.

Garde légale, séparation ou divorce

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut présenter une demande. Tous les documents concernant la garde de l'enfant, ses déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce. Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut être le requérant.

Lien actuel avec l'autre parent

Indiquez le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire (aucune relation), conjoint de fait, marié, séparé, divorcé ou veuf. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. De l'information ou des documents supplémentaires pourraient être exigés. Si le requérant est un tuteur légal, une preuve de tutelle légale doit être présentée.

Parent décédé

En cas de décès de l'autre parent, le requérant doit joindre un certificat de décès à la demande. Inscrivez à la section 2 du formulaire le plus de renseignements possible.



Preuve du statut d'immigrant au Canada

Fournissez **un (1)** des documents valides de statut d'immigrant mentionnés dans la section 3 du formulaire (l'original seulement). Ce document vous sera rendu. Des renseignements additionnels pourraient être exigés pour confirmer le statut d'immigrant de l'enfant au Canada. Si vous avez besoin d'un document de statut d'immigrant pour l'enfant, communiquez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (voir la section F).



Déclaration du répondant

Un répondant est une personne autre que le requérant qui confirme l'identité de celui-ci et qui connaît l'enfant. L'autre parent, le tuteur légal, un membre de la famille ou une personne résidant à la même adresse que le requérant peut agir à titre de répondant à condition que cette personne satisfasse aux exigences applicables.

Le répondant doit :

- être un citoyen canadien ou un résidant permanent demeurant au Canada;
- vous (le requérant) connaître personnellement depuis au moins six (6) mois. Connaître personnellement le requérant signifie que le répondant est en mesure de confirmer certains attributs personnels du requérant;
- · vous connaître suffisamment pour attester de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- pouvoir faire l'objet d'une vérification par le Programme de passeport;
- faire partie de l'un (1) des groupes suivants :
 - · Dentiste, médecin ou chiropraticien
 - Juge, magistrat ou policier (GRC, police municipale ou provinciale)
 - Avocat (membre du Barreau d'une province), notaire au Québec
 - Maire
 - Ministre du culte habilité en vertu de la législation provinciale ou territoriale à célébrer des mariages
 - · Notaire public
 - Optométriste
 - Pharmacien

- Maître de poste
- · Directeur d'une école primaire ou secondaire
- Expert-comptable (membre de l'une des associations professionnelles suivantes : APA, CA, CGA, CMA, PA ou RPA)
- Ingénieur (Ing. au Québec, P. Eng.)
- Cadre supérieur dans un établissement d'enseignement postsecondaire (y compris les cégeps)
- · Cadre supérieur ou professeur dans une université
- Vétérinaire

La liste ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'un statut professionnel ou de qualifications supérieures par le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le répondant doit exécuter les deux (2) tâches suivantes sans frais :

- 1. Remplir et signer la Déclaration du répondant (section 5). Assurez-vous d'avoir rempli et signé les **quatre (4)** pages du présent formulaire avant de le remettre à votre répondant.
- 2. Inscrire « J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom de l'enfant) » au verso de l'une (1) des photos de l'enfant et y apposer sa signature.

Le Programme de passeport se réserve le droit de demander un nouveau répondant.

Le requérant ne doit pas aider le répondant à s'acquitter de ses fonctions. Si votre répondant a besoin d'aide, communiquez avec le Programme de passeport.

Si vous **ne connaissez pas** de répondant admissible depuis au moins **six (6)** mois, remplissez le formulaire PPTC 326, Déclaration faute de répondant pour l'obtention d'un document de voyage, accessible dans tous les bureaux régionaux du Programme de passeport ou communiquez avec le Programme de passeport (voir la section F). Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisée à faire prêter serment ou à recevoir une affirmation solennelle. **Cette étape pourrait retarder le traitement de la demande.**



Document de voyage canadien antérieur

- Joignez à la demande tout certificat d'identité canadien ou un titre de voyage canadien pour réfugiés valide délivré à l'enfant. Si le certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés est valide pour plus de douze (12) mois à compter de la date à laquelle vous présentez la demande, fournissez une explication écrite de la raison pour laquelle vous présentez la demande maintenant. Dans le cas où le Programme de passeport juge que l'explication fournie n'est pas valable, il se peut que votre demande soit refusée.
- Le nom d'une personne ne peut être inscrit que dans un (1) seul titre de voyage canadien pour réfugiés ou un certificat d'identité canadien valide.

Remarque: Si un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés valide a été perdu, volé, endommagé ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPTC 203, Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé, téléchargeable à Canada.ca/passeport. Une fois déclaré perdu ou volé, un certificat d'identité canadien ou titre de voyage canadien pour réfugiés n'est plus valide. S'il est retrouvé, le document de voyage ne doit pas être utilisé pour voyager et doit être retourné immédiatement au Programme de passeport ou, à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé (voir la section C).



Citoyenneté et document de voyage

- Joignez tout document de voyage étranger ou passeport national valide qui a été délivré à l'enfant ou dans lequel son nom figure. Si vous ne possédez plus ce document de voyage ou ce passeport, écrivez sur le formulaire (voir la section 7) une description du document, la date et le lieu de délivrance et expliquez où il se trouve actuellement. Si le document a été saisi par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, présentez l'Avis de saisie (IMM 5265).
- Si l'enfant a visité un autre pays depuis son entrée au Canada, fournissez les dates de sortie et d'entrée pour chaque départ du Canada et expliquez la raison de chaque visite dans un autre pays depuis son arrivée au Canada (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant, joignez la lettre de refus. Si cette lettre est rédigée dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir une traduction du document attestée par un traducteur agréé.
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant, mais que vous n'avez pas reçu de lettre de refus des autorités auprès desquelles la demande a été présentée, joignez une copie que vous auriez conservée portant sur toute lettre pertinente sur la demande ou le renouvellement d'un passeport pour l'enfant. Écrivez sur le formulaire (voir la section 7) les résultats de la demande, y compris la date du refus (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).
- Si vous avez présenté une demande de passeport national pour l'enfant, mais que vous n'avez pas reçu de réponse écrite, expliquez en détail sur le formulaire (voir la section 7) toutes les démarches que vous avez faites pour obtenir un passeport (suivez l'ordre des dates) et les résultats obtenus. Joignez une copie que vous auriez conservée portant sur toute lettre pertinente (si vous manquez d'espace, utilisez la section 8, Renseignements supplémentaires, du formulaire de demande).



Avis de confidentialité

Tous les renseignements personnels fournis dans ce formulaire de demande sont recueillis par le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de déterminer si l'enfant est en droit de recevoir un document de voyage canadien et de fournir l'information à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires mondiales Canada, au cas où le titulaire du document de voyage aurait besoin d'aide lors d'un voyage à l'étranger. Dans le cadre de la prestation de ces services, les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu du Décret sur les passeports canadiens, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois, réglementations et politiques fédérales relatives à la protection des renseignements personnels, comme l'indique le Fichier de renseignements personnels PPTC PPD 101 (Certificat d'identité et documents de voyage des réfugiés). Dans le cadre de la prestation de services du document de voyage, IRCC et d'autres institutions du gouvernement fédéral ou les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger qui participent à la prestation de services du document de voyage peuvent échanger des renseignements personnels. De plus, afin de déterminer l'admissibilité actuelle et continue et de conserver l'intégrité du Programme de passeport, tous les renseignements personnels recueillis peuvent être vérifiés et soumis à des recherches aux fins de sécurité visant à authentifier l'identité et la citoyenneté, ainsi qu'à déterminer l'existence de motifs conduisant au refus de délivrer un document de voyage, à la révocation d'un document de voyage valide ou au refus d'offrir des services du document de voyage. Pour les mêmes raisons, les renseignements personnels du répondant peuvent aussi être vérifiés et soumis à une recherche aux fins de sécurité visant à déterminer si l'individu répond aux exigences relatives au répondant. Les renseignements personnels pourraient être communiqués à des tierces parties, tels des organismes chargés de l'application de la loi et des institutions délivrant des documents d'identité, afin que soient effectuées les vérifications et recherches aux fins de sécurité requises dans le cadre de la prestation de services du document de voyage; pour ces mêmes fins, les tierces parties pourraient communiquer les renseignements personnels à IRCC ou d'autres institutions du gouvernement fédéral ou à des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Pour rendre le document de voyage canadien plus sécuritaire, IRCC utilise la technologie de reconnaissance faciale. Une puce électronique est également insérée dans le livret. Cette puce contient, en format électronique, la photo du titulaire ainsi que les renseignements personnels figurant à la page 2 du livret.

Il est possible que IRCC sollicite la rétroaction du requérant ou du titulaire du document de voyage à l'égard des services de document de voyage.

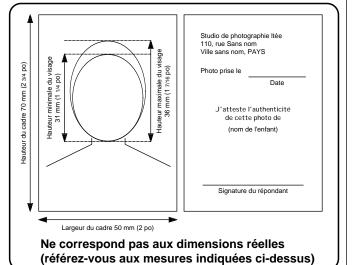
(O)

Directives pour les photos de document de voyage canadien

Remarque : Les exigences en matière de photos pour le document de voyage sont différentes de celles de la carte de résident permanent. Les copies numériques (format électronique) des photos ne sont pas acceptées. Vous devez présenter **deux (2)** photos identiques et non altérées avec chaque demande de document de voyage canadien. Les photos électroniques ne sont pas acceptées.

Vos photos doivent être :

- prises en personne par un photographe commercial;
- imprimées professionnellement sur du papier photographique ordinaire de haute qualité (les photos imprimées à la maison ne sont pas acceptées);
- claires, bien définies et nettes. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc;
- prises avec une expression faciale neutre (bouche fermée et pas de sourire) et le regard tourné directement vers l'appareil photo, avec les yeux ouverts et clairement visibles;
- prises avec éclairage uniforme sans ombrages, réflexion, ni lumière éblouissante;
- montrer le visage complet de face et le haut des épaules, qui doivent être perpendiculaires à l'appareil photo (le visage et le haut des épaules en direction de l'appareil photo, la tête ni penchée ni tournée);
- montrer la couleur naturelle de la peau et être prises contre un arrièreplan blanc ou de couleur pâle de manière à ce que les traits du visage et les vêtements soient clairement visibles et se détachent nettement de l'arrière-plan;
- des originaux non altérés et non des copies tirées d'une photo existante;
- prises dans les six (6) mois précédant la date de présentation de votre demande et être représentatives de l'apparence actuelle de l'enfant.



Les renseignements suivants doivent être inscrits au verso d'une photo

- Le nom et l'adresse complète du studio du photographe (pas une case postale), ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Ces renseignements peuvent être écrits à la main ou estampillés par le photographe (les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées).
- La signature du répondant.

Renseignements supplémentaires

- Les lunettes obtenues sur ordonnance peuvent être portées dans les photos à condition que l'on voie clairement les yeux et qu'il n'y ait aucun reflet sur les verres.
- L'effet des yeux rouges, les verres teintés et les lunettes de soleil rendent les photos inacceptables.
- Les chapeaux et autres couvre-chefs ne sont pas acceptés, à moins d'être portés pour des raisons religieuses ou médicales. Toutefois, tous les traits du visage doivent paraître clairement, et le couvre-chef ne doit pas créer d'ombre sur le visage.

Photos de l'enfant

- Les photos de l'enfant doivent respecter les directives indiquées ci-dessus.
- Les photos ne doivent montrer que la tête et les épaules de l'enfant. Les mains des parents ou de l'enfant ne doivent pas paraître sur la photo.
- Le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît qu'il est difficile d'obtenir une expression faciale neutre d'un nouveau-né et fera preuve de tolérance à cet égard.
- Pour les nouveau-nés, la photo peut être prise quand l'enfant est assis dans son siège d'auto, à condition qu'une couverture blanche soit placée sur le siège derrière la tête de l'enfant. Il ne doit pas y avoir d'ombre sur le visage et les épaules, ni autour des oreilles ou en arrière-plan.

Vous trouverez plus de renseignements à Canada.ca/passeport.

Renseignements importants concernant les enfants qui voyagent à l'étranger

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites international.gc.ca et voyage.gc.ca/enfant.

(P)

Voyager avec des enfants ou les enfants voyageant seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays sont de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un document de voyage ou un passeport valide et peut-être même des documents à l'appui. Avant d'entreprendre un voyage avec un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.



Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents.
- · Les documents ayant trait à la garde de l'enfant.
- Une lettre de consentement autorisant l'enfant à voyager seul, avec un seul parent ou avec quelqu'un d'autre que le gardien ou tuteur, le cas échéant. L'enfant devrait avoir sur lui une lettre de chaque personne ou de chaque organisme qui détient les droits de garde ou de tutelle ou, au Québec seulement, de l'autorité parentale. Affaires mondiales Canada recommande de faire certifier la lettre ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle.
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

$\overline{\mathsf{R}}$

Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour de l'enfant au Canada :

- Assurez-vous d'avoir en main les documents d'identité requis pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous afin de prouver que vous avez le droit légal de rentrer au Canada.
- Si vous avez la garde de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui précisent vos droits de garde de l'enfant.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'un groupe, assurez-vous de vous déplacer dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- · Faites apprendre par cœur à l'enfant un numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.

(S)

Renseignements sur la garde

Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Avant votre départ, il est conseillé de vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant pourraient être requis.

Pour plus de renseignements :



Affaires mondiales Canada:

 Au Canada
 1-800-267-6788

 À l'extérieur du Canada
 1-613-944-6788

• S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvement international d'enfants : Un guide à l'intention des parents délaissés*.

Pour commander ou télécharger un exemplaire :



Site Web voyage.gc.ca

Pour obtenir un exemplaire gratuit :



Au Canada _______1-800-267-8376 À l'extérieur du Canada _______1-613-944-4000